

Les citoyens de Watermael-Boitsfort vous demandent de voter une motion concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (TTIP), ainsi que sur le CETA et le TiSA car leurs conséquences concernent également les entités locales.

Qu'est-ce que le TTIP, le CETA et TiSA ?

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la Belgique, ont entériné le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Le TTIP a pour but de créer un vaste marché transatlantique avec d'une part la libéralisation des échanges commerciaux et de la circulation des capitaux et d'autre part la protection des investisseurs. Il vise à supprimer un maximum d'obstacles au commerce pour faciliter l'achat et la vente de biens et de services entre l'Union européenne et les Etats-Unis, et à faire converger vers le bas tous les acquis sociaux ainsi que les normes sanitaires, environnementales, culturelles et de protection des consommateurs et des travailleurs. Tout cela à la demande des multinationales.

Si ce traité voit le jour, nos producteurs feront face à une concurrence des exploitations américaines beaucoup plus industrielles et produisant donc à bas coûts et à moindre qualité. Et les services publics seront ouverts à la concurrence américaine (écoles, logement sociaux, hôpitaux, traitement des déchets...) vu que de très nombreux biens et services seront privatisables.

Dans la même veine mais moins médiatisé, le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*) est lui aussi un accord de libre-échange mais entre le Canada et l'Europe. Négocié depuis 2009, ce projet d'accord de libre échange contient également un élément déjà très controversé du TTIP : la mise en place de tribunaux d'arbitrage. Les dangers du CETA sont bien sûr les mêmes que ceux du TTIP. Sans compter qu'il suffirait qu'une multinationale ait une filiale au Canada pour que le TTIP ne soit même plus nécessaire. Les négociations de cet accord sont déjà terminées et il ne reste plus qu'à le ratifier. C'est dire l'urgence de la situation. Ne sachant pas encore si ce traité sera considéré comme mixte ou non, nous ne pouvons pas encore dire si les pays membres de l'Union Européenne pourront voter pour ou contre sa ratification ou si seule l'Europe aura droit à la parole. Il est donc urgent de demander l'arrêt du processus de ratification et pas seulement, le cas échéant, la non-ratification de ce traité par la Belgique.

Le TiSA (*Trade in Services Agreement* ou *Accord sur le Commerce des Services - ACS*). L'objectif du TiSA est d'ouvrir le secteur des services à la libre concurrence. Sous prétexte de stimuler la croissance internationale des entreprises, cet accord permettrait de libéraliser des secteurs aussi primordiaux que l'éducation ou la santé. Une fois signé, il ne sera plus possible de revenir en arrière. Le TiSA est actuellement négocié par une cinquantaine de pays (Les Etats-Unis, les pays de l'Union Européenne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Le Mexique, le Chili, la Corée du Sud, etc.). L'idée sous-jacente étant de conclure un accord à 50 pour l'imposer ensuite à l'ensemble des pays membres de

l'OMC, y compris la Chine. Le TiSA est heureusement moins avancé que le CETA ou le TTIP, mais contient des clauses qui ne sont pas acceptables, comme la clause de la « liste positive » (actuellement, les pays membres de l'OMC ne sont tenus de libéraliser que les secteurs sur lesquels ils ont donné leur accord. Le TiSA prévoit d'inverser cette tendance : tout secteur – même oublié - non inscrit sur cette liste sera par défaut libéralisable.) On retrouve également des clauses de non-retour (*standstill clause* ou *ratchet clause*), qui empêcherait les nouveaux gouvernements de revenir sur des décisions prises par leurs prédécesseurs, ce qui pose bien sûr un grave problème de démocratie.

Ces traités sont négociés dans le plus grand secret avec les lobbyistes des multinationales sans aucun élu direct, avec un accès extrêmement limité aux documents qui les composent. Cela pose donc également un problème de démocratie, d'autant plus que les investisseurs auraient la possibilité de traîner toute autorité publique en justice pour cause d'entrave au libre-échange, devant des tribunaux internationaux composés d'experts non élus. Ils pourraient réclamer des sommes astronomiques en réparation s'ils considèrent que leurs profits sont menacés ou même simplement revus à la baisse.

Tout retour en arrière sur des libéralisations ou des privatisations sera impossible dans ces trois traités.

Pourquoi une motion déposée par la commune ?

Parce que ces accords (TTIP, CETA et TiSA) toucheront toutes les institutions ayant un pouvoir de régulation ainsi que toutes les autres autorités compétentes, communes comprises.

Les communes subiraient dès lors directement de lourdes conséquences si ces traités étaient signés. Il deviendrait en effet très risqué pour les autorités locales de décider de l'abandon de pesticides dans l'entretien des espaces verts, de subsidier l'enseignement communal et les crèches, de recommander des repas bio dans les cantines scolaires ou même de soutenir des événements culturels locaux... Ces biens et services seraient en effet privatisables et toute norme publique locale à leur propos serait considérée comme un obstacle à la concurrence, et donc potentiellement soumis à sanction. Toute politique communale pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Nos acquis communautaires, nationaux, régionaux ou communaux risquent de voler en éclat : par exemple les investissements en faveur d'une transition vers les énergies renouvelables deviendraient illégaux, les services publics seraient ouverts à la concurrence (écoles, logement sociaux, hôpitaux, traitement de déchets...).

En réalité, ces accords seraient un moyen pour les multinationales d'éliminer toute décision publique qu'elles considèreraient comme une entrave à la libre concurrence.

Par conséquent, les citoyens de Watermael-Boitsfort demandent donc que la commune et les conseillers communaux se fassent l'écho des habitants de la commune et votent une motion forte contre ces traités.

Les citoyens de Watermael-Boitsfort souhaitent vivement que (ATTENTION, CE QUI SUIT N'EST PAS UNE PROPOSITION DE MOTION MAIS UNE REQUÊTE DES HABITANTS DE LA COMMUNE) le Conseil Communal de Watermael-Boitsfort :

Affirme ses craintes que les projets de TTIP, CETA et TiSA constituent une menace grave pour nos démocraties communales, notamment en matière économique, sociale, sanitaire, environnementale, culturelle ;

Refuse toute tentative de dérégulation de nos normes et toute tentative d'affaiblir le cadre communal, régional, national ou européen notamment en matière sociale, de santé, d'environnement, de protection des travailleurs, des consommateurs et des entreprises ;

Demande l'arrêt d'urgence du processus de ratification du CETA, ainsi que l'arrêt immédiat et définitif des négociations concernant le TTIP et le TiSA ;

Marque sa ferme opposition à toute clause de règlement des différends entre les investisseurs et les autorités publiques ;

Demande aux autorités belges compétentes qu'en cas de nouvelle négociation d'accords de libre-échange, un large débat sur l'ensemble des accords impliquant la participation de tous les niveaux de pouvoir mais aussi les organisations syndicales et associatives, les organisations socio-professionnelles et les citoyens soit organisé ;

Demande aux autorités belges compétentes de faire pression au niveau européen afin que les négociations sur ce projet de partenariat se fassent dans la plus grande transparence à l'égard des consommateurs et des citoyens ;

Se déclare en vigilance par rapport à tout autre traité qui poursuivrait les mêmes objectifs ;

Déclare qu'en cas de ratification d'un de ces trois accords, la commune de Watermael-Boitsfort se considérera comme non concernée par ceux-ci en raison de la non-implication de l'ensemble des niveaux de pouvoir, du manque de transparence dans les négociations et, par conséquent, du caractère non démocratique de ces accords.

Déclare qu'en cas de ratification de ces traités, la Commune de Watermael-Boitsfort introduira un recours à la Cour européenne des droits de l'homme, notamment en raison du caractère non démocratique de ces traités.

Charge le Collège d'adresser la motion votée par le Conseil aux autorités suivantes : Commission et Parlement européens, au gouvernement fédéral, pouvoirs régionaux et communautaires.

Le Conseil Communal de Watermael-Boitsfort invite les Conseils communaux des autres communes de Belgique à s'opposer à ces traités de la même manière.

Même si ce n'est que symbolique, les citoyens de Watermael-Boitsfort souhaitent vivement voir leur commune se placer en tant que « Commune hors TTIP, CETA, TiSA ».

Les habitants de la commune remercient vivement le Conseil communal de la bonne prise en considération de leur requête.